

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/11/2014

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 14 | 15 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 17/12/2014

L'an 2014, le 3 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : GUEGUEN Laurence, KAKPEGNAN Irma, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, BOURNAT Célestin, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, LE GARREC Ronan, MACRI Fabrice, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAZIN Patricia à M. SICOT Philippe

Mme KAKPEGNAN Irma a été élue secrétaire de séance

De 20h à 21h45 : présentation par Monsieur Hervé LETORT, Maire de Saint-Erblon et Vice-Président de Rennes Métropole du projet de Métropolisation (point d'avancement et réponses aux questions).

A partir de 21h50, le Conseil Municipal aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL 081-14-058 : INDEMNITÉ AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, la Commune doit verser une indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux.

Le montant de l'année 2014 s'élève à 371,38 €

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de verser 371,37 € au comptable pour l'année 2014
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DEL 081-14-059 : TARIFS 2015 LOCATION SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2015.

La commission « salles communales » propose de maintenir les tarifs en vigueur en 2014 et d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs suivants :

SALLE POLYVALENTE

Familles domiciliées sur la commune ainsi que leurs enfants
Associations clayennes (à partir de la 3ème location de salle)

PETITE SALLE

| | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Caution = 500€ | | |
| Vin d'honneur | 40 € | 70 € |
| Journée | 147 € | 192 € |
| | | |
| Journée suivante | 101 € | 143 € |

GRANDE SALLE

| | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Caution = 700€ | | |
| Vin d'honneur | 60 € | 100 € |
| Journée | 244 € | 335 € |
| | | |
| Journée suivante | 141 € | 225 € |

DIVERS

Location 1 table et 2 bancs 5 €
Location vaisselle 0,50€ le couvert
(pas de location de vaisselle avec traiteur)

Familles domiciliées à l'extérieur de la commune
Associations extérieures à la commune

PETITE SALLE

| | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Caution = 500€ | | |
| Vin d'honneur | 60 € | 100 € |
| Journée | 221 € | 306 € |
| | | |
| Journée suivante | 152 € | 228 € |

GRANDE SALLE

| | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Caution = 700€ | | |
| Vin d'honneur | 80 € | 130 € |
| Journée | 305 € | 444 € |
| | | |
| Journée suivante | 176 € | 298 € |

DIVERS

Location vaisselle 0,75€ le couvert
(pas de location de vaisselle avec traiteur)

SALLE DES ASSOCIATIONS

Familles domiciliées sur la commune ainsi que leurs enfants
Associations clayennes (à partir de la 3ème location de salle)

| | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Caution = 600€ | | |
| Vin d'honneur | 60 € | 80 € |
| Journée | 162 € | 193 € |
| 1/2 journée (4h) | 82 € | 97 € |

Familles domiciliées à l'extérieur de la commune

Associations extérieures à la commune

| Cautioin = 600€ | ÉTÉ (du 01/05 au 15/10) | HIVER (du 15/10 au 01/05) |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| Vin d'honneur | 90 € | 110 € |
| Journée | 242 € | 290 € |
| 1/2 journée (4h) | 122 € | 146 € |

Tarif été : à partir du 4^{ème} jour - 50 % / jour

Tarif hiver : à partir du 4^{ème} jour - 40 % / jour

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte l'application de ces tarifs pour 2015

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**DEL 081-14-060 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE**

Un des agents de la collectivité a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non-complet (24/35^{ème}) à compter du 5 novembre 2014, afin de permettre la nomination de l'agent dans ce nouveau grade.

La suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe sera effective lorsque la commission administrative paritaire et que l'agent aura été nommé sur ce nouveau grade.

Le Comité technique Paritaire sera également consulté sur cette suppression de poste.

Monsieur le Maire propose également la mise à jour du tableau des effectifs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non-complet (24/35^{ème}) à compter du 5 novembre 2014.
- décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité, dès que l'agent aura été nommé dans son nouveau grade.
- modifie le tableau des emplois comme présenté ci-dessous :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois |
|------------------------|---|------------------|
| Filière administrative | | |
| Rédacteur territorial | Rédacteur | 1 |
| Filière technique | | |
| Adjoint technique | Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 |
| | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 4 |

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DEL 081-14-061 : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ASSAINISSEMENT)

Dans le cadre de la prestation d'assistance technique confiée à la SAUR par la commune de Clayes concernant les installations de collecte et de traitement des eaux usées, il convient de renouveler la convention pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2017.

Cette convention prévoit le nettoyage des postes de refoulement, les visites d'entretien préventif, le contrôle réglementaire périodique annuel ainsi que les conditions de gestions des alarmes et les visites de dépannage ou réparation.

Le montant annuel de la rémunération de la SAUR est fixé à 3 685,00 € ht (valeur 1er juillet 2013)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le projet de convention d'assistance technique avec la SAUR
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Point de situation sur les services administratifs de la commune de Clayes

Suite à la réunion de la commission du personnel communal, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un recours au service missions temporaires du CDG35 est prévu à compter de janvier 2015 pour permettre la présence d'un agent d'accueil au sein de la Mairie.

Cette situation temporaire (d'une durée de 3 à 4 mois) permettra de poursuivre la réflexion relative au recrutement statutaire d'un agent d'accueil.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Lundi 15 décembre 2014
- Lundi 26 janvier 2015
- Lundi 2 mars 2015 (vote des comptes administratifs et de gestion)
- Lundi 30 mars (vote du BP 2015)

Fin de séance 23:04